



AMERIQUE/MEXIQUE - Maison du Migrant ou Maison du Rapatrié ?

Tijuana (Agence Fides) – « La Maison du Migrant Scalabrini et le Centre Notre-Dame de l'Assomption accueillent le groupe le plus nombreux de rapatriés et les logent dans leurs locaux parce qu'ils disposent de plus d'espace, fournissant une assistance à des personnes de toutes religions ». C'est ce qu'indique, dans un entretien accordé aux Œuvres pontificales missionnaires du Mexique et partagé avec l'Agence Fides, le Directeur général de l'Immigration de l'Etat de Baja California, Rodolfo Figueroa Pacheco.

Depuis 1987, la Maison du Migrant Scalabrini a accueilli plus de 190.000 migrants, mexicains en grande partie mais provenant également d'autres pays d'Amérique centrale. Au cours de ces cinq dernières années, environ 75% des hôtes ont été des migrants expulsés des Etats-Unis. Le Directeur de l'institution a déclaré que « la maison devrait être appelée Maison des Rapatriés et non du Migrant puisque 90% de ceux qui y arrivent sont des rapatriés ». Le Centre Notre-Dame de l'Assomption pour les migrants, géré par les religieuses scalabrinienes, accueille quant à lui en particulier les femmes et les enfants – à hauteur de 600 femmes par an. Actif depuis 19 ans à Tijuana, il a accueilli au cours de ses 15 premières années de fonctionnement 17.000 migrants, femmes et enfants.

« Jusqu'ici, au cours de l'année 2013, à Baja California, sont arrivés 68.183 rapatriés » a indiqué Rodolfo Figueroa Pacheco, précisant que « les Etats du Mexique qui ont le plus de représentants dans la population migrante sont le Michoacán, le Guanajuato, l'Oaxaca et le Guerrero ».

La note envoyée à Fides par les Œuvres pontificales missionnaires du Mexique indique que le Directeur diocésain des Missions de Tijuana, le Père Jaime Morales Crusalei, affirme que « des migrants à la recherche d'une aide matérielle arrivent tous les jours dans les Paroisses. Lorsqu'ils ont besoin d'aide en effet, ils ne sortent pas dans les rues et cherchent toujours à se cacher parce que la police pourrait les arrêter en ce qu'ils sont privés de documents d'identité et considérés comme des voyous ou des criminels ».

Pour la loi mexicaine en effet, les documents d'identité doivent être renouvelés tous les trois ans, de sorte que ceux qui émigrent, se trouvent, après ce terme et en l'absence de documents obtenus délivrés par leur pays d'accueil, privés de tout document valide et n'étant donc plus reconnus dans leur propre pays. Le Père Jaime Morales met enfin en évidence que « face à ces problèmes, les autorités manquent de cœur... La Pastorale sociale de l'Eglise locale dispose d'un programme d'action à ce sujet. Les droits humains ont en effet un rôle important en ce qui concerne les migrants ». (CE) (Agence Fides 13/09/2013)